

MODIFICATION N° 3

Datée du 31 juillet 2014

**de la notice annuelle datée du 8 novembre 2013,
dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 5 février 2014
et la modification n° 2 datée du 14 mai 2014**

à l'égard des

Portefeuille de revenu INNOVA Scotia (parts de série A et de série T)
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia (parts de série A et de série T)
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia (parts de série A et de série T)
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia (parts de série A)
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia (parts de série A)

(chacun, un « **Portefeuille** » et, collectivement, les « **Portefeuilles** »)

La présente modification n° 3 datée du 31 juillet 2014 de la notice annuelle datée du 8 novembre 2013 dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 5 février 2014 et la modification n° 2 datée du 14 mai 2014 (la « **notice annuelle** ») se rapportant au placement des Portefeuilles fournit des renseignements supplémentaires sur les Portefeuilles, et la notice annuelle doit être lue sous réserve de ces renseignements.

La présente modification n° 3 est faite relativement aux modifications apportées aux aperçus des fonds des Portefeuilles déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières sur SEDAR le 5 février 2014, modifications qui ont été apportées aux sections « À qui le Fonds est-il destiné? », « Bref aperçu » et « Combien ça coûte? » des aperçus des Fonds.

ATTESTATION DES PORTEFEUILLES ET DU GESTIONNAIRE DES PORTEFEUILLES

Le 31 juillet 2014

Portefeuille de revenu INNOVA Scotia (parts de série A et de série T)

Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia (parts de série A et de série T)

Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia (parts de série A et de série T)

Portefeuille de croissance INNOVA Scotia (parts de série A)

Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia (parts de série A)

(chacun, un « **Portefeuille** » et, collectivement, les « **Portefeuilles** »)

La présente modification n° 3, datée du 31 juillet 2014, avec la notice annuelle datée du 8 novembre 2013, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 5 février 2014, et la modification n° 2 datée du 14 mai 2014 et le prospectus simplifié daté du 8 novembre 2013, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 5 février 2014 et la modification n° 2 datée du 14 mai 2014, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, vérifique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« *Jordy Chilcott* »

Jordy Chilcott

Président du conseil et coprésident
(*signant en qualité de chef de la direction*)
Commandité Gestion d'actifs 1832 Inc., à titre
de commandité agissant pour le compte de
Gestion d'actifs 1832 S.E.C., à titre de
gestionnaire et fiduciaire des Portefeuilles

« *Stephen Morson* »

Stephen Morson

Chef des finances
Commandité Gestion d'actifs 1832 Inc., à
titre de commandité agissant pour le compte
de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., à titre de
gestionnaire et fiduciaire des Portefeuilles

AU NOM DU

conseil d'administration de Commandité Gestion d'actifs 1832 Inc., à titre de commandité agissant pour
le compte de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., gestionnaire et fiduciaire des Portefeuilles

« *Neil C. Macdonald* »

Neil C. Macdonald
Administrateur

« *Jim Morris* »

Jim Morris
Administrateur

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL DES PORTEFEUILLES

Le 31 juillet 2014

Portefeuille de revenu INNOVA Scotia
Portefeuille de revenu équilibré INNOVA Scotia
Portefeuille de croissance équilibrée INNOVA Scotia
Portefeuille de croissance INNOVA Scotia
Portefeuille de croissance maximale INNOVA Scotia

(chacun, un « **Portefeuille** » et, collectivement, les « **Portefeuilles** »)

À notre connaissance, la présente modification n° 3, datée du 31 juillet 2014, avec la notice annuelle datée du 8 novembre 2013 dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 5 février 2014, et la modification n° 2 datée du 14 mai 2014, et le prospectus simplifié daté du 8 novembre 2013, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 5 février 2014 et la modification n° 2 datée du 14 mai 2014, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

Placements Scotia Inc.,

à titre de placeur principal des Portefeuilles

« Edna A. Chu »

Edna A. Chu

Administratrice